

## QUELLES ACTIONS POUR PROMOUVOIR LA FORMATION ?



La formation est l'un des champs de diagnostic et d'action définis par la loi en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La formation est l'un des champs de diagnostic et d'action définis par la loi en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Du fait du caractère obligatoire des formations aux métiers de conduite et de la forte proportion d'hommes dans ces métiers, le nombre et le budget, des formations dispensées aux femmes, peuvent être inférieurs en proportion à ceux alloués aux hommes.

Vous trouverez dans cette fiche-outil des idées d'action en matière de formation. Vous pouvez vous en inspirer pour faire progresser la mixité et l'égalité professionnelle dans votre entreprise, et nourrir votre stratégie d'action ainsi que votre accord d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

### Comment rétablir l'égalité dans la politique de formation de l'entreprise, notamment quand les femmes se retrouvent désavantagées ?

#### > IDÉE D'ACTION N°1 - Sensibiliser à la formation

Sensibiliser les collaborateurs et les collaboratrices aux bénéfices de la formation tout au long de la vie.

A travers cette sensibilisation, il s'agit notamment de développer des arguments en termes de sécurisation des parcours et d'évolution professionnelle.

Ces démarches sont pertinentes à mener lors des entretiens professionnels, de retour de congé maternité/paternité ou parental. Il est aussi intéressant d'organiser des réunions dédiées et de rappeler le message au cours des autres entretiens individuels.

#### > L'intitulé dans l'accord égalité pourrait être :

« L'entreprise s'engage à organiser une réunion annuelle à destination des salarié.e.s de l'entreprise pour les sensibiliser aux bénéfices de la formation sur leur carrière professionnelle. Elle s'engage à préciser ces bénéfices lors des entretiens individuels et notamment professionnels. »

### > IDÉE D'ACTION N°2 - Recourir aux « contrats de mixité »

Solliciter la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) pour obtenir un soutien financier.

Le contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a pour but de favoriser la diversification des emplois occupés par les femmes et leur promotion dans l'entreprise afin de réduire les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre des contrats pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, gérés par la DRDFE, 50% des coûts de formation liés à la mixité supportés par l'entreprise peuvent être pris en charge.

Par ailleurs, les services de la Direccte, en charge de la gestion des fonds ADEC (Action de Développement de l'emploi et des Compétences), peuvent, selon les dispositifs en place, mobiliser des ressources.

#### > L'intitulé dans l'accord égalité pourrait être :

« L'entreprise s'engage à travailler son plan de développement des compétences après avoir consulté la DRDFE au regard de la formation en lien avec la mixité des métiers. »

### > IDÉE D'ACTION N°3 - Aider aux parcours professionnels mixtes

Proposer aux femmes des plans de carrières qui leur permettent d'exercer des métiers majoritairement exercés par les hommes dans l'entreprise, et réciproquement.

En fonction des opportunités de carrières disponibles dans l'entreprise, et des besoins exprimés par les salarié.e.s sollicité.e.s, vous pourrez initier les actions de formation permettant d'accompagner des évolutions professionnelles qui dépassent les préjugés de genre.

Vous pouvez également mettre en avant la polyvalence sur chaque poste afin de faciliter la mixité : chaque salarié.e peut, par exemple, disposer d'une formation interne progressive et évolutive sur différents postes de travail, réalisée par des collègues. Cette action permet de renforcer le collectif de travail (entraide, transmissions de compétences entre collègues, lutte contre les stéréotypes...). Cette polyvalence pour chacun des postes fluidifie la mise en place de la mixité et met en avant une adaptation des postes de travail leur permettant d'être occupés par un plus grand nombre de salarié.e.s.

#### > L'intitulé dans l'accord égalité pourrait être :

« L'entreprise s'engage à accompagner les femmes susceptibles d'évoluer vers un métier majoritairement exercé par les hommes pour leur proposer une formation en ce sens.

A l'inverse l'entreprise s'engage à accompagner également les hommes susceptibles d'évoluer vers un métier majoritairement exercé par les femmes pour leur proposer une formation en ce sens. »

